

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 283

présenté par
M. Pietraszewski

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« et suivants »

la référence :

« à L. 2232-29 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.